

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022

N° 3

Date de convocation : 04.04.2022

Date d'affichage : 26.04.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Annick BREITENBACH, Sarah BREITENBACH, Monique MERCIER, Chantal RENOUF, Steve VANHEULE, Jean-Marie BOIDIN.

Absents excusés : Mrs. Sébastien PUBLIER, Guillaume HOOGTERP.

Absentes : Mmes Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : Mme Annick BREITENBACH.

Ordre du Jour :

- Approbation et vote des comptes de gestion 2021. Délibération.
- Approbation et vote des comptes administratifs 2021. Délibération.
- Vote des taux d'imposition 2022. Délibération.
- Présentation des budgets primitifs 2022. Approbation et vote.
- Protection sociale complémentaire pour les agents de la fonction publique territoriale. Lancement de mise en concurrence par le CDG 27. Délibération de participation de la commune à la procédure.
- Questions diverses.

1) et 2) Présentation des comptes de gestion et comptes administratifs 2021 pour approbation :

Commune :

Résultat 2020 : 665 074.01 – 32 000 (RAR) = **633 074.01 €**

Mandats émis 2021 : 557 256.95

Titres émis 2021 : 538 023.28 €

Montant global 2021 : 613 840.34 – 158 481.00 (RAR) = **455 359.34 €**

Assainissement :

Résultat 2020 : **112 503.51 €**

Mandats émis 2021 : 19 686.14 €

Titres émis 2021 : 25 426.39 €

Montant global 2021 : **118 243.76 €**

CCAS :

Résultat 2020 : 9 634.63 €

Mandats émis 2021 : 1 123.50 €

Titres émis 2021 : 5 000 €

Résultat global 2021 : **13 511.13 €**

3) Vote des taux d'imposition 2022 :

Pour au moins la 7^{ème} année consécutive, le conseil municipal reconduit les mêmes taux d'imposition. Seule, l'assiette augmente (bases d'imposition) et cette année, fortement, de 3.5 %

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière (bâti)	32.99 %
Taxe foncière (non bâti)	30.38 %
C.F.E.	15.70 %

4) Présentation des budgets primitifs 2022 :

Commune :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget communal 2022, en tenant compte des projets d'investissements, du choix des subventions, accordés par le conseil municipal, lors de la séance du 15 mars 2022. Il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 602.34 €
Dépenses et recettes d'investissement : 475 022.53 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2022, à l'unanimité avec 10 voix POUR.

Assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget assainissement 2022, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 124 386.55 €
Dépenses et recettes d'investissement : 24 867.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2022 à l'unanimité avec 10 voix POUR.

CCAS :

Monsieur le Président du CCAS donne lecture des propositions pour le budget CCAS 2022, il en ressort :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 18 511.13 €

Après délibération, les membres du CCAS approuvent le budget primitif CCAS 2022, avec 7 voix POUR.

5) Objet : Protection sociale complémentaire. Lancement mise en concurrence Prévoyance maintien de salaire et Mutuelle Santé par le CDG 27.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vue l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la proposition du Centre de Gestion de l'Eure, par courrier en date du 2 mars 2022, par laquelle ce dernier envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, d'une part pour la prévoyance maintien de salaire et d'autre part, pour la mutuelle santé.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2022.
- De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023.
- D'autoriser le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Questions diverses :

Interventions de :

M. Gilbert ROUSSEL : Listing des travaux de voirie qui seront réalisés en 2022 :

- 1^{ère} période de fauchage des talus, prévue fin mai.
- Fin du dérasement des accotements.
- Réfection de la route de Cesseville (travaux prévus en 2021 reportés cette année).
- Enduit, coulis à froid sur la route de Marbeuf.

Réunion avec le SERPN :

- Changement des compteurs toujours en cours.
- Conduites d'eau défectueuses remplacées dans de nombreuses communes. Réseau vieillissant.
- Conséquences des travaux et de l'inflation actuelle : augmentation du prix de l'eau en 2023.

M. Jean-Marie BOIDIN : Bilan 2021 et projets 2022 du PAJ (Pôle Animation Jeunesse)

Compte-rendu de la dernière Commission Développement Economique. Présentation du projet PROXITY (carte d'achat chez les commerçants de proximité).

Repas des aînés de la commune : SAMEDI 30 AVRIL 2022 à 12h, à la salle des fêtes d'Épégard.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le MARDI 24 MAI 2022 à 19h 15.